



Conseil économique et social

Distr. générale
6 décembre 2010
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-cinquième session

22 février-4 mars 2011

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives

Déclaration présentée par la Coordination française du lobby européen des femmes, Femmes solidaires et Regards de femmes, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2011/1.



Déclaration*

La Coordination française du lobby européen des femmes (CLEF), Femmes solidaires et Regards de femmes réaffirment que l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe élevé au rang de droit fondamental. Il concerne toutes les femmes dans le monde. Or c'est dans le domaine des droits des femmes qu'il y a le plus d'écart entre les promesses et la réalité. Il est temps que les gouvernements mettent en œuvre les recommandations internationales formulées par leurs États.

Le respect des différences ne peut aboutir en aucune manière à la violation des droits humains des femmes. Les pratiques, modèles et contraintes traditionnelles ou religieuses qui limitent la reconnaissance de la pleine capacité des femmes, de leurs droits et de la réalisation effective de l'égalité en droits, devoirs et dignité des femmes et des hommes doivent être éradiqués.

Elles demandent à tous les États signataires de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, du Protocole de Palerme et du Programme d'action de Beijing d'interdire toutes formes d'humiliations, de discriminations ou de violences, subies ou « choisies » par les femmes, à l'encontre des femmes, y compris au nom de religions ou de coutumes. Les objectifs du millénaire rappellent que les difficultés rencontrées par les femmes se transmettent aux générations qui suivent et qu'il faut les éradiquer.

1. Assurer l'éducation y compris scientifique et technologique, pour toutes les filles

La CLEF, Femmes solidaires et Regards de femmes rappellent que dans la République française, depuis les lois laïques de 1882, une instruction publique, obligatoire, laïque, et gratuite pour les filles comme pour les garçons, a été instaurée. Grâce au formidable outil d'émancipation qu'est la laïcité, toutes les filles vivant en France, y compris celles des familles migrantes ou sans papiers, accèdent à la scolarité obligatoire, primaire et secondaire, jusqu'à l'âge de 16 ans.

Dans tous les pays, les gouvernements doivent vérifier que l'obligation scolaire est respectée et prendre des dispositions par rapport à la déscolarisation des enfants.

Aujourd'hui, dans le monde, les deux tiers des adultes illettrés sont des femmes. Il y a au moins 72 millions d'enfants non scolarisés, près de 60 % sont des fillettes.

Ne pas permettre aux filles d'aller à l'école, c'est les priver de développer leurs capacités et leurs talents. C'est également priver leurs enfants de ces possibilités et laisser perdurer la pauvreté.

Les enfants, filles et garçons de mères illettrées sont les plus nombreux à ne pas être scolarisés. Pour sortir de la spirale infernale de la pauvreté, il est indispensable d'attaquer les inégalités à la racine et de favoriser l'éducation des fillettes. Des femmes ayant été scolarisées ont plus de chance d'éviter mariage et grossesses précoces, de permettre à leurs enfants d'être eux-mêmes scolarisés et mieux soignés. Dans les pays en développement, l'écart du nombre d'enfants par ménage diffère selon le niveau d'instruction.

* Le présent texte n'a pas été revu par les services d'édition.

Les motifs de non-scolarisation des filles sont connus :

- Traditions et coutumes : des mariages forcés et précoces à la répartition inégale des tâches au sein des familles, aggravée lors du décès des parents dû au VIH/sida;
- Éloignement des écoles, environnement scolaire non sécurisé, sur le chemin de l'école et à l'école (violences entre élèves, mais également entre enseignants et élèves, absence de sanitaires, etc.);
- Frais de scolarité et autres dépenses induites : matériel scolaire, uniformes, repas;
- Cadres juridiques désavantageux pour les filles, lorsque la loi interdit aux jeunes femmes de poursuivre leur scolarité pendant leur grossesse et même de retourner à l'école après la naissance de leur enfant.

Les gouvernements ne doivent plus attendre pour rendre l'éducation primaire abordable pour toutes les filles, y compris en milieu rural, indépendamment des revenus familiaux ou de l'origine ethnique. Des mesures doivent être prises pour faciliter le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire, à la formation professionnelle, à l'éducation non formelle et à l'entrée dans la vie active.

La scolarisation des filles est indispensable, pour elles, pour leur famille et pour la société. De très nombreux programmes d'action ciblent les différents blocages traditionnels, patriarcat, financiers, géographiques, sécurité.

Or un grand nombre de filles ne peuvent être atteintes par ces programmes parce qu'elles n'ont pas d'état civil. L'absence d'un état civil constitue un mécanisme d'exclusion sociale. Pour exister la déclaration à l'état civil est une condition indispensable.

La CLEF, Femmes solidaires et Regards de femmes organisent un atelier pendant la cinquante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme. Il sera ciblé sur l'exclusion des filles du droit à l'éducation par absence d'état civil.

2. Déconstruire les traditions patriarcales

Pour que les filles aient accès à leur autonomie et à leur émancipation, une *éducation non patriarcale*, pour les filles et les garçons, est indispensable. Elle permettra l'accès des filles à tous les domaines d'activités professionnelles et la lutte contre les violences sexuées.

L'éducation des enfants, garçons et filles, doit donc comprendre à la fois la transmission des connaissances humaines, culturelles et scientifiques, mais également apprendre à réfléchir, imaginer, créer, rencontrer l'autre, celui ou celle qui est différent.

L'école est le lieu où les enfants entrent en humanité, à la fois par l'apprentissage des connaissances et la rencontre de l'autre. C'est pourquoi, l'école ne doit être inféodée à aucune idéologie politique ou religieuse et apprendre aux filles et aux garçons à vivre ensemble dans un respect mutuel.

C'est la raison de la loi française contre les signes religieux à l'école en 2004, qui protège fillettes et jeunes filles.

Si les filles sont considérées comme sources de désordre et doivent cacher leurs cheveux dans l'espace public pour protéger les garçons, considérés comme incapables de maîtriser leurs pulsions, cela engendre des représentations totalement contradictoires avec le principe d'égalité entre les femmes et les hommes.

Comment les enfants – filles et garçons – perçoivent l'espace public si leurs mères, leurs sœurs, doivent se voiler, se cacher lorsqu'elles sortent? Quelle image ont-ils des femmes?

Les gouvernements devraient prévoir des programmes pour promouvoir l'égalité filles/garçons tout au long de la scolarité, à tous les niveaux du système éducatif, auprès de l'ensemble des acteurs concernés (parents, enseignants, conseillers d'orientation) pour une modification des images stéréotypées sur les rôles sociaux des hommes et des femmes, qui influencent encore les choix d'orientation ainsi que les relations entre filles et garçons.

Pour éviter les grossesses précoces et non désirées ainsi que la transmission du VIH/sida, l'éducation à l'égalité doit comprendre l'éducation à la sexualité, éducation sexuelle mais aussi éducation au respect et à l'égalité en droits, devoirs et dignité des femmes et des hommes.

Les enseignant/es doivent avoir une formation leur permettant de déconstruire les représentations qui assignent filles et garçons dans des rôles stéréotypés. L'enseignement de l'histoire des femmes (politique, économique, littéraire, scientifique et artistique) et des campagnes de sensibilisation contre les stéréotypes dans les livres scolaires sont indispensables.

3. Égalité professionnelle

Les gouvernements devraient introduire et soutenir les politiques de formation à l'égalité professionnelle, l'égalité d'accès à l'éducation permanente, et prendre des mesures pour un partage équitable du travail non rémunéré entre les femmes et les hommes. La prise en charge des enfants et des personnes dépendantes par des services sociaux professionnels de qualité permet de créer des emplois et de diminuer le chômage.

Les gouvernements devraient mettre en place des politiques économiques et sociales favorisant l'égalité des sexes, comprenant l'égalité de rémunération, l'égalité des retraites et la lutte contre la pauvreté des femmes en particulier, les femmes âgées et les familles monoparentales.

Les gouvernements devraient adopter des mesures contraignantes pour la parité dans les organes décisionnels du secteur économique et financier, dans les conseils d'administration des entreprises, ainsi que dans les assemblées élues.

Le contexte de la crise économique et financière ne doit pas être une menace de régression sur les droits des femmes, mais plutôt une occasion à saisir. L'issue de la crise passe par l'émancipation des femmes dans tous les domaines, y compris économiques, et donc l'accès à l'autonomie financière pour chaque femme.

Pour lutter contre la pauvreté des femmes, tous les États devraient adopter des lois et les faire appliquer pour l'égalité successorale des femmes et des hommes.

Les gouvernements doivent rendre effective l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes par des mesures incitatives ou des sanctions. Le différentiel

de salaires entre les femmes et les hommes est la marque d'une suspicion de la part des employeurs les conduisant à ne pas confier les mêmes responsabilités aux femmes et aux hommes. C'est une violence économique envers les femmes qui entérine l'idée qu'elles ne valent pas autant que les hommes, qu'elles ne seraient pas aussi capables. Cela conduit à reproduire le système, en privilégiant une orientation professionnelle traditionnelle, dans un petit nombre de familles de métiers, moins valorisés et moins rémunérés.

Seule la parité femmes/hommes dans toutes les instances décisionnelles pourra faire exploser ce qui n'est ni plancher de glu, ni plafond de verre, mais blockhaus du système politico-financier.

Les associations membres de la CLEF, Femmes solidaires et Regards de femmes poursuivent inlassablement leurs actions dans tout le champ des droits des femmes afin que l'émancipation et l'autonomie, l'égalité en droits, devoirs et dignité des femmes et des hommes ne soient pas uniquement un idéal mais deviennent effectives.
